



Définition d'un renouvellement de la gouvernance de la recherche en Tunisie

Policy paper sur le futur de la recherche en Tunisie

ANPR & UNIMED

Avec la contribution de tous les partenaires



Cofinancé par
Union européenne

Informations sur le livrable

Acronyme du projet	DIRASA
Titre du projet	DIRASA (Définition d'un renouvellement de la gouvernance de la recherche en Tunisie)
Calendrier et durée du projet	01/02/2023 – 31/01/2026
Numéro de référence du projet	101083145
WP	WP5 Développer la visibilité et la notoriété de la recherche tunisienne à l'échelle nationale et internationale pour une meilleure valorisation des résultats de la recherche et interaction avec la société
Tâche	T5.4 - Organisation d'un atelier avec toutes les parties prenantes de la recherche et de la société pour le futur de la recherche tunisienne et définition d'un policy paper
Livrable	D5.2 - Policy paper sur le futur de la recherche en Tunisie
Version	Version finale
Numéro de version	3.0
Responsable du livrable	ANPR & UNIMED
Niveau de diffusion	Public
Date de soumission	02/03/2026

Coordinateur du projet

Nom de l'organisation	Université de Sfax
Email	Fatma GHORBEL, fatma.ghorbel@usf.tn

Historique des versions

Version	Date	Auteur	Description
Version 1	17/01/2026	Silvia Marchionne, UNIMED	Document décrivant les principales recommandations pour l'avenir de la recherche en Tunisie Version présentée à la conférence de clôture
Version 2	23/01/2026	Silvia Marchionne UNIMED	Version partagée avec les partenaires pour la réception des commentaires et améliorations
Version 3	2/03/2026	Silvia Marchionne UNIMED	Version finale ayant inclus les commentaires reçus par les partenaires

Liste des auteurs

Prénom, Nom	Organisation
Silvia Marchionne	UNIMED
Dhouha Sbaoulji	ANPR

Résumé du projet

Le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique s'est engagé dans une approche visant à l'excellence où la compétition entre les universités à l'échelle mondiale est devenue un enjeu majeur et la recherche de l'excellence une priorité des politiques publiques des pays.

L'impact scientifique de la Tunisie a progressé de manière positive depuis l'établissement du programme National de Recherche (PNR) en 1996, mais, malgré un potentiel important, la recherche universitaire tunisienne reste confrontée à divers défis, notamment en matière de pilotage, d'organisation et de gestion efficaces.

En réunissant les 13 universités tunisiennes, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique tunisien (MESRS) et l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR), le projet DIRASA a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la recherche universitaire en Tunisie en favorisant le dialogue et la coopération scientifique entre les acteurs du système national de recherche tunisien. En particulier, DIRASA vise à renforcer les capacités de veille stratégique et de prospective scientifique par l'amélioration des compétences du personnel universitaire, par l'accroissement de la visibilité et du rayonnement de la recherche universitaire et par le développement des interactions entre la recherche et l'environnement socio-économique.

En raison de ces objectifs, DIRASA met l'accent sur les nouvelles technologies dans le secteur de la recherche qui sont nécessaires pour le développement du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour ses liens avec la société à travers la création d'un réseau au niveau national où les universités, les unités de recherche et les laboratoires, les

centres de recherche travaillent en synergie pour appliquer les acquis de la recherche dans le contexte local.

Les principaux groupes cibles des actions du projet sont au nombre de trois : les responsables (présidents, vice-présidents, chefs d'établissements et de départements, doyens et vice-doyens chargés de la recherche universitaire) des universités tunisiennes ; le personnel administratif et académique ainsi que les responsables de la gestion et de l'administration de la recherche, qui sont chargés de la gestion opérationnelle de la recherche ; et enfin, les chercheurs et les doctorants, qui bénéficieront de la formation dispensée par le projet. À ces groupes cibles s'ajoutent des représentants de la société en général (décideurs politiques, autres institutions nationales et locales non partenaires du consortium) qui participeront activement à l'atelier de coopération toujours prévu par le projet.

DIRASA est un projet co-financé par le Programme Erasmus+ de l'Union européenne, Action : *Renforcement des Capacités dans le domaine de l'Enseignement Supérieur, Strand 3 – Projets de réforme structurelle* [Projet n. 101083145].

L'action de *Renforcement des Capacités dans le domaine de l'Enseignement Supérieur* soutient des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations actives dans le domaine de l'enseignement supérieur dans des États membres de l'UE ou des pays tiers associés au programme Erasmus+ et des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la pertinence, la qualité, la modernisation et l'accessibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans les pays tiers non associés au programme Erasmus+ en tant que moteur d'un développement socio-économique durable.

Les projets du *Strand 3 – Projets de réforme structurelle* soutiennent les efforts déployés par les pays tiers non associés au programme Erasmus+ pour mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur cohérents et durables afin de répondre à leurs besoins socio-économiques et à leur ambition générale de créer une économie fondée sur la connaissance. L'intégration et la transposition à plus grande échelle des résultats positifs ainsi que les synergies avec le soutien en cours ou en préparation dans la région dans le cadre de programmes de soutien bilatéraux sont également des éléments de ce *Strand*. Les projets de réforme structurelle répondront aux besoins des pays tiers éligibles non associés au programme Erasmus+ pour soutenir l'amélioration systémique et structurelle durable et l'innovation au niveau du secteur de l'enseignement supérieur. Plus précisément, ces projets porteront sur les efforts déployés par les pays pour mettre en place des systèmes d'enseignement supérieur cohérents et durables afin de répondre à leurs besoins socio-économiques et, en fin de compte, de créer une économie fondée sur la connaissance.

Sommaire

Informations sur le livrable	2
Coordinateur du projet	2
Historique des versions.....	3
Liste des auteurs.....	3
Résumé du projet	4
Sommaire.....	7
Aperçu du WP5.....	8
T5.4 - Organisation d'un atelier avec toutes les parties prenantes de la recherche et de la société pour le futur de la recherche tunisienne et définition d'un policy paper.....	8
POLICY PAPER.....	10
Préambule.....	10
1. Contexte et enjeux	12
1.1. La gouvernance de la recherche comme levier stratégique...12	
1.2 Défis persistants du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tunisiens.....	14
2. Facteurs clés d'une gouvernance de la recherche efficace et plus performante	17
3. Recommandations stratégiques	20
3.1 À l'attention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Tunisie	20
3.2. À l'attention de la Commission Européenne	22
3.3. À l'attention des présidents et dirigeants d'universités.....	23
4. Conclusion	25

Aperçu du WP5

Ce lot de travail essaye de positionner les universités comme instance de coordination des stratégies de recherche au niveau national en favorisant le rapprochement entre universités et centres de recherche et développant la capacité de l'université à mettre en lien les centres de recherche et environnement économique et sociale.

Le lot de travail vise à :

- Promouvoir un majeur dialogue et une coopération scientifique entre les acteurs du SNRI tunisien pour renforcer les interactions science/société.
- Accroître la visibilité et la notoriété de la recherche tunisienne à l'échelle national et internationale pour une meilleure valorisation des résultats de la recherche.

T5.4 - Organisation d'un atelier avec toutes les parties prenantes de la recherche et de la société pour le futur de la recherche tunisienne et définition d'un policy paper

Dans le cadre du WP5, un policy paper est rédigé par l'ANPR et UNIMED en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Ce policy paper constitue un cadre de référence destiné à accompagner les décideurs et les universités dans la poursuite des réformes engagées. Il met en évidence le rôle central de la gouvernance de la recherche comme levier

de qualité scientifique, de visibilité internationale et d'impact socio-économique, tout en appelant à une action concertée pour renforcer la coordination, l'autonomie institutionnelle responsable et la valorisation de la recherche.

Le policy paper est le fruit d'un atelier national de dialogue consacré au futur de la recherche tunisienne, qui a eu lieu le 18 janvier 2026 à Tunis. Réunissant universités, institutions publiques, chercheurs, partenaires européens, acteurs socio-économiques et représentants de la société civile, cet événement a constitué un moment clé d'échange et de concertation.

Les discussions ont mis en évidence l'importance d'une gouvernance plus ouverte et collaborative, fondée sur la coordination nationale, la mutualisation des ressources et l'implication active des acteurs socio-économiques.

POLICY PAPER

Préambule

Le projet Erasmus de Renforcement de compétences **DIRASA « Définition d'un renouvellement de la gouvernance de la recherche en Tunisie »** est un projet structurel qui a commencé le 1^{er} février 2023 et qui a été clôturé le 31 janvier 2026. Ce projet structurel Erasmus+ DIRASA n° 101083145 s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur tunisien 2015-2025, dont notamment l'Objectif Général n°2 (OG2) : « Promouvoir la recherche et l'innovation » et en particulier dans les sous-objectifs suivants :

- OS2.1. Mettre en place un système national de gouvernance de la recherche scientifique
- OS2.3. Renforcer le financement et l'infrastructure de la recherche
- OS2.5. Mettre en place un système de management de la qualité (SMQ) de la recherche
- OS2.6. Mettre en place un système de valorisation des résultats de la recherche

Le projet, auquel participent toutes les 13 universités publiques de la Tunisie, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en Tunisie ainsi que l'Agence Nationale de Promotion de la recherche en Tunisie a comme objectif celui de contribuer à l'amélioration de la gouvernance de la recherche universitaire en Tunisie en renforçant la capacité des différents acteurs à s'inscrire dans les priorités de la recherche

nationale et en favorisant le dialogue et la coopération scientifique entre les acteurs du Système National de Recherche et Innovation (SNRI) tunisien.

DIRASA s'inscrit donc dans une dynamique d'un projet de coopération tuniso-européenne visant à renforcer la qualité, l'efficacité et la durabilité des systèmes de gouvernance de la recherche au sein des établissements d'enseignement supérieur. Dans un contexte marqué par l'internationalisation croissante de la recherche, l'intensification de la concurrence pour les financements, l'exigence accrue d'impact sociétal et la transition numérique, la gouvernance apparaît comme un facteur déterminant de performance et de crédibilité des institutions académiques.

Face à ces évolutions, les universités et les autorités publiques sont appelées à dépasser des approches fragmentées de la gestion de la recherche pour adopter des cadres de gouvernance plus intégrés, stratégiques et inclusifs. Le projet DIRASA répond à cet enjeu en favorisant le renforcement des capacités institutionnelles, le partage de bonnes pratiques et le dialogue entre acteurs académiques, le monde socio-économique et décideurs publics.

Ce Policy paper synthétise les principaux enseignements du projet DIRASA et formule des **recommandations stratégiques et opérationnelles** à destination :

- Du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et autres décideurs politiques,
- Des Présidents des Universités et équipes dirigeantes,
- De la Commission Européenne et la communauté internationale.

L'objectif est de contribuer au renforcement de politiques publiques et institutionnelles favorisant une gouvernance de la recherche plus cohérente, transparente et performante.

1. Contexte et enjeux

1.1. La gouvernance de la recherche comme levier stratégique

La gouvernance de la recherche ne se limite plus à des mécanismes administratifs ou réglementaires. Elle constitue aujourd'hui un levier stratégique essentiel pour :

- Orienter les priorités scientifiques à moyen et long terme,
- Assurer une allocation efficace et responsable des ressources humaines et financières,
- Soutenir la qualité, l'intégrité scientifique et l'éthique de la recherche,
- Renforcer la visibilité internationale et l'attractivité des institutions,
- Favoriser le transfert de connaissances et l'impact sur la société et l'économie.

Dans ce contexte, la capacité des établissements d'enseignement supérieur en Tunisie à articuler une vision stratégique, un pilotage opérationnel et une participation de la communauté académique devient déterminante.

La gouvernance de la recherche ne se limite plus à un ensemble de mécanismes administratifs ou réglementaires destinés à encadrer l'activité scientifique. Elle s'impose désormais comme un levier stratégique central pour le développement et la performance des systèmes de recherche et d'innovation. À ce titre, elle joue un rôle déterminant dans l'orientation des priorités scientifiques à moyen et long terme, en assurant leur cohérence avec les besoins nationaux, les dynamiques internationales et les enjeux sociétaux émergents.

Une gouvernance efficace permet également une allocation optimale et responsable des ressources humaines, financières et matérielles, tout en favorisant la qualité, l'intégrité scientifique et le respect des principes éthiques qui fondent la crédibilité de la recherche. Par ailleurs, elle contribue au renforcement de la visibilité internationale des institutions, à l'amélioration de leur attractivité auprès des talents et des partenaires, ainsi qu'au développement des collaborations scientifiques et technologiques. Enfin, la gouvernance de la recherche constitue un cadre essentiel pour encourager le transfert des connaissances, l'innovation et l'impact de la recherche sur la société et l'économie.

Dans ce contexte, la capacité des établissements d'enseignement supérieur en Tunisie à articuler une vision stratégique claire, un pilotage opérationnel efficace et une participation active de la communauté académique apparaît comme un facteur déterminant pour relever les défis actuels et futurs du système national de recherche.

1.2 Défis persistants du système d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tunisiens

Malgré les réformes engagées, plusieurs défis structurels demeurent :

1. Gouvernance et pilotage stratégique

- Centralisation excessive des décisions et autonomie limitée des établissements.
- Faible articulation entre vision stratégique, planification et mise en œuvre opérationnelle.
- Insuffisante implication des acteurs académiques et socio-économiques dans les processus décisionnels.
- Fragmentation des processus décisionnels, avec une multiplicité d'acteurs et de niveaux de décision insuffisamment coordonnés.
- Faible articulation entre stratégies institutionnelles et politiques nationales limitant la cohérence globale du système.
- Capacités inégales en matière de pilotage, d'évaluation et de gestion de la recherche, notamment dans les établissements en transformation.
- Reconnaissance insuffisante du rôle des structures intermédiaires (vice-rectorats à la recherche, directions de la recherche, services de soutien), souvent sous-dotées ou mal intégrées dans la gouvernance globale.

2. Financement et gestion des ressources

- Insuffisance et rigidité des ressources financières allouées à l'enseignement supérieur et à la recherche.
- Faible diversification des sources de financement (partenariats, contrats de recherche, valorisation).
- Contraintes dans la gestion et la motivation des ressources humaines.

3. Qualité de l'enseignement et adéquation formation-emploi

- Inadéquation persistante entre les formations proposées et les besoins du marché du travail.
- Approches pédagogiques encore peu innovantes et insuffisamment centrées sur les compétences.
- Systèmes d'assurance qualité et d'évaluation encore inégalement déployés.

4. Recherche scientifique et innovation

- Faible intégration de la recherche dans les priorités de développement économique et social.
- Insuffisance des moyens dédiés à la recherche et fragmentation des structures.
- Faible valorisation des résultats de la recherche et transfert technologique limité.

5. Internationalisation et attractivité

- Visibilité internationale limitée des universités tunisiennes dans les classements et réseaux scientifiques.

- Mobilité académique et scientifique encore restreinte.
- Difficulté à attirer et retenir les talents, notamment les jeunes chercheurs.

6. Transformation numérique et infrastructures

- Retard dans la modernisation des infrastructures pédagogiques et de recherche.
- Déploiement inégal des technologies numériques et de l'enseignement à distance.
- Insuffisante formation des enseignants et du personnel aux outils numériques.

7. Équité, employabilité et impact sociétal

- Taux élevé de chômage des diplômés, en particulier dans certaines filières.
- Disparités régionales dans l'accès à une formation de qualité.
- Contribution encore limitée de l'enseignement supérieur au développement territorial et à l'innovation sociale.

Ces défis affectent non seulement la performance scientifique, mais aussi la confiance des chercheurs et la capacité des institutions à répondre aux attentes sociétales.

2. Facteurs clés d'une gouvernance de la recherche efficace et plus performante

Les résultats du projet mettent en évidence la nécessité de travailler sur plusieurs facteurs déterminants tels que :

1. Vision stratégique et alignement des priorités

- L'existence d'une vision stratégique explicite et partagée de la recherche, portée au plus haut niveau institutionnel alignée sur les priorités nationales et les enjeux socio-économiques;
- Mettre en œuvre des structures de gouvernance claires, avec des rôles et responsabilités définis et compris par l'ensemble des acteurs ;
- Capacité d'anticipation des évolutions scientifiques et technologiques;
- Piloter des mécanismes de décision transparents, fondés sur des données fiables et des critères explicites ;
- Adopter une culture institutionnelle de l'évaluation, orientée vers l'apprentissage et l'amélioration continue plutôt que vers le contrôle ;
- L'implication active des chercheurs dans les processus de gouvernance, renforçant l'appropriation des stratégies et des réformes ;
- La participation des différents acteurs de la société civile et du milieu socio-économique pour renforcer la valorisation des résultats de la

recherche et leur ancrage dans les besoins du pays et contribuer au développement socio-économique.

2. Cadre institutionnel et autonomie des établissements

- Clarification des rôles et responsabilités entre les différents niveaux de gouvernance (ministère, universités, établissements, structures de recherche).
- Renforcement de l'autonomie académique, scientifique et financière, assortie de mécanismes de reddition des comptes.
- Simplification des procédures administratives et réglementaires.

3. Pilotage, coordination et prise de décision

- Existence d'instances de pilotage efficaces et représentatives de la communauté scientifique.
- Coordination renforcée entre enseignement, recherche et innovation.
- Décisions fondées sur des données fiables et des indicateurs de performance.

4. Financement durable et allocation efficiente des ressources

- Mise en place de mécanismes de financement diversifiés, compétitifs et transparents.
- Allocation des ressources basée sur la performance, la qualité et l'impact de la recherche.
- Soutien ciblé aux équipes, infrastructures et projets à fort potentiel.

5. Qualité, intégrité scientifique et éthique

- Développement de systèmes d'assurance qualité et d'évaluation régulière des activités de recherche.
- Promotion de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la responsabilité sociale de la recherche.
- Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'éthique et de conformité.

6. Ressources humaines et développement des compétences

- Politiques de recrutement, de promotion et d'évaluation fondées sur le mérite et l'excellence scientifique.
- Valorisation des carrières de chercheurs et soutien aux jeunes chercheurs.
- Formation continue en management de la recherche, leadership scientifique et innovation.

7. Partenariats, valorisation et impact

- Renforcement des collaborations avec le secteur socio-économique et les acteurs publics.
- Développement de mécanismes de transfert de technologie et de valorisation des résultats de la recherche.
- Prise en compte de l'impact scientifique, économique et sociétal dans l'évaluation de la recherche.

8. Internationalisation et visibilité scientifique

- Encouragement de la mobilité académique et des collaborations internationales.
- Soutien à la publication scientifique de qualité et à la participation aux réseaux de recherche internationaux.
- Stratégies institutionnelles de visibilité et d'attractivité.

9. Transformation numérique et systèmes d'information

- Mise en place de systèmes d'information intégrés pour le pilotage de la recherche.
- Utilisation du numérique pour le suivi, l'évaluation et la diffusion des résultats scientifiques.
- Sécurisation et valorisation des données de la recherche.

3. Recommandations stratégiques

3.1 À l'attention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Tunisie

Les autorités publiques jouent un rôle clé dans la création d'un environnement propice à une gouvernance efficace de la recherche.

Recommandations principales :

- Élaborer ou renforcer des cadres nationaux de gouvernance de la recherche clairs, stables et alignés sur les priorités européennes et internationales.

- Promouvoir une autonomie institutionnelle responsable, permettant aux universités de définir leurs priorités stratégiques tout en assurant des mécanismes de redevabilité fondés sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et en répondant aux priorités de la stratégie nationale en matière de recherche.
- Investir dans le renforcement des capacités institutionnelles, notamment par la formation des cadres universitaires et des gestionnaires de la recherche.
- Favoriser une meilleure coordination entre politiques de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur, afin d'éviter les silos institutionnels et réglementaires.
- Clarifier et consolider le cadre national de gouvernance de la recherche, en définissant une vision stratégique à moyen et long terme, assortie d'objectifs mesurables et d'indicateurs de performance.
- Renforcer l'autonomie des universités et des établissements, tout en instaurant des mécanismes transparents de reddition des comptes et d'évaluation.
- Diversifier les modes de financement de la recherche, en développant les financements compétitifs, les partenariats public-privé et les dispositifs de valorisation.

- Simplifier les procédures administratives et réglementaires, afin de réduire les contraintes pesant sur les chercheurs et d'améliorer l'efficacité du pilotage.
- Soutenir la valorisation et le transfert des résultats de la recherche, en lien avec les priorités de développement économique et social du pays.

3.2. À l'attention de la Commission Européenne

La Commission européenne joue un rôle structurant dans la modernisation des systèmes de gouvernance à l'échelle internationale.

À ce titre, les recommandations suivantes lui sont adressées :

- Poursuivre et renforcer le soutien aux projets de coopération, tels que DIRASA, qui favorisent l'apprentissage mutuel et la diffusion de bonnes pratiques.
- Intégrer plus explicitement la gouvernance de la recherche comme priorité transversale dans les programmes Erasmus+, Horizon Europe et leurs successeurs.
- Soutenir le renforcement des capacités en management de la recherche, en éthique scientifique et en assurance qualité, notamment par des programmes de coopération, de jumelage institutionnel et de mobilité.
- Accroître l'accès des établissements tunisiens aux programmes européens de recherche et d'innovation (notamment Horizon

Europe), à travers des dispositifs de formation, de mentorat et de simplification administrative.

- Encourager les partenariats euro-méditerranéens axés sur des priorités communes (transition numérique, transition écologique, santé, innovation sociale), en valorisant l'impact sociétal de la recherche.
- Soutenir la capitalisation et la valorisation des résultats des projets financés, en facilitant leur traduction en recommandations politiques.
- Encourager le dialogue politique structuré entre les universités tunisiennes et le MESRS, et entre les universités tunisiennes et les universités européennes sur les réformes de gouvernance de la recherche.
- Operationaliser le Comité de pilotage des GIS pour continuer leur travail au-delà de la fin de DIRASA et renforcer les liens avec le monde socio-économique

3.3. À l'attention des présidents et dirigeants d'universités

Les établissements d'enseignement supérieur sont au cœur de la mise en œuvre des réformes de gouvernance dans le domaine de la recherche.

Recommandations principales :

- Définir et actualiser régulièrement des stratégies institutionnelles de recherche claires, inclusives et alignées sur les missions et valeurs de l'université.
- Continuer à piloter les cellules de veille créées dans le cadre de DIRASA intégrant la recherche dans la gouvernance globale de l'institution.
- Pérenniser l'activité des Groupements d'Intérêt Scientifique (GIS) sur les différentes priorités de recherche nationale tissées dans le cadre du projet DIRASA qui permettent de dynamiser et optimiser l'écosystème de la recherche scientifique en Tunisie.
- Renforcer les services de soutien à la recherche (montage de projets, gestion financière, éthique, science ouverte, valorisation).
- Développer des politiques de gestion des ressources humaines attractives, fondées sur le mérite, l'excellence scientifique et le soutien aux jeunes chercheurs.
- Promouvoir une culture de qualité, d'intégrité scientifique et d'impact, en associant les chercheurs aux processus de décision et d'évaluation.
- Renforcer les capacités en management de la recherche, notamment en matière de montage de projets, de suivi, d'évaluation et de valorisation.

- Promouvoir l'ouverture internationale et les partenariats socio-économiques, afin d'accroître la visibilité, l'attractivité et l'impact de la recherche universitaire.
- Continuer la mise en place des statuts EPST.

4. Conclusion

La gouvernance de la recherche constitue un enjeu stratégique majeur pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Tunisie et au-delà. Les leçons apprises du projet DIRASA montrent que des réformes ciblées, fondées sur la coopération, le partage d'expériences et le renforcement des capacités institutionnelles, peuvent produire des changements durables et mesurables.

Ce policy paper appelle les autorités publiques, la Commission Européenne et les dirigeants universitaires à agir conjointement afin de bâtir des systèmes de gouvernance de la recherche plus robustes, plus inclusifs et mieux adaptés aux défis contemporains.

Le projet DIRASA se positionne ainsi comme une contribution concrète et structurante au dialogue politique et institutionnel sur l'avenir de la recherche et de l'enseignement supérieur en Tunisie.

DIRASA

Association pour le Développement International des Relations Académiques et Scientifiques



www.dirasa.eu



Cofinancé par
l'Union européenne

Projet Erasmus+, Capacity Building in Higher Education, Strand 3 – Structural reform projects [Projet n. 101083145]

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.